

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 14 JUIN 2022 A 19H30**

**Présents** : PETIT Laurent, OTRIO Roseline, LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, BUHR Nathalie, PARIS Eric, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, KURT Muzzafer, VILLEDIEU Florent, BOCQUET Sylvie, CHHIV-TEP Chey-Rithy, DA CUNHA Isabel, BUSSOD Frédéric, PINARD Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie, CROCHARD Vincent.

**Excusés avec pouvoir** : M. MILLET Nathalie (excusée, a donné pouvoir à BUSSOD Frédéric),

BILLOT Christophe (excusé, a donné pouvoir à CHAVERIAT Christophe),

ANAYA Laurence (excusée, a donné pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric),

LACROIX Elisabeth (excusée, a donné pouvoir à LAROCHE Jacqueline)

**Excusé** :

**Absentes** : CHIARI Emmanuelle, LEDRU Aurélie, MOUTA Manuel.

Mme Nathalie BUHR est proposée comme secrétaire de séance, ce qu'elle accepte volontiers.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2022**

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 12 avril 2022 et qui concernait en particulier le vote du budget.

Le conseil à l'unanimité valide le compte-rendu du conseil du 12 avril 2022.

**2- Compte-rendu Fixation des tarifs ARTICLES de la régie boutique du musée**

VU la délibération du conseil municipal du 28 janvier autorisant le maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la fixation des tarifs relatifs à la régie boutique du musée.

M. le Maire rappelle que cette délégation permet d'éviter d'attendre à chaque fois le conseil municipal suivant pour effectuer un changement de tarifs ; il a donc décidé de fixer les prix suivants pour les articles listés :

- De fixer à 4,50 € la loupe « animal » (DAM)
- De fixer à 15 € l'étui à lunettes en cuir végétal (Wonder Women of the World)
- De fixer à 18 € l'étui en cuir recyclé (Anne Cécile Création)
- De fixer à 8 € le carnet personnalisable
- De fixer à 1,50 € la carte postale (We Love Bourgogne)
- De fixer à 15 € l'affiche format 20x30 cm (We Love Bourgogne)
- De fixer à 20 € l'affiche format 30x40 cm (We Love Bourgogne)
- De fixer à 25 € l'affiche format 40x50 cm (We Love Bourgogne)
- De fixer à 30 € l'affiche format 50x70 cm (We Love Bourgogne)

- De fixer à 24,50 € le kit de fabrication de lunettes de vision animale (Koa Koa)
- De fixer à 24,50 € le kit de fabrication de lampe torche (Koa Koa)
- De fixer à 8,50 € le livre *Ma cabane récup'* (Casterman)
- De fixer à 14,90 € le livre *Zéro déchet : le manuel d'écologie quotidienne* (Solar)
- De fixer à 8,95 € le livre *Peut-on consommer mieux ?* (First)
- De fixer à 9,90 € le livre *Illusions d'optique* (White Star)
- De fixer à 10 € le livre *Voyage au pays du recyclage* (La Martinière Jeunesse)
- De fixer à 19,30 € le livre *Achetons responsable !* (Seuil Adulte)
- De fixer à 5,50 € le livre *Juliette et les petits gestes pour la planète* (Lito)

Devant l'absence de questions, M. le Maire propose de prendre acte de ses décisions.

Le Conseil Municipal prend acte des informations présentées dans le cadre de la fixation des tarifs.

### **3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

M. le Maire rappelle qu'il avait proposé de dissocier le vote du BP et l'approbation du compte de gestion et vote du compte administratif en raison de la surcharge de travail du service finances en début d'année. Il y a lieu pour autant d'approuver et avant le 30 juin, ce compte de gestion 2021 pour le BP principal de la Commune des Hauts de Bienne, ainsi que des comptes annexes : Budget Boutique Viséum, Budget Lotissement Les Egravines, Budget Chambre funéraire, Budget Chaufferie Bois et Budget Eau.

M. le Maire rappelle qu'en tant que mairie, on est donneur d'ordres et c'est le trésorier qui « signe les chèques ». Le compte de gestion reflète la concordance entre les ordres donnés et les opérations effectuées. L'analyse de nos comptes de gestion confirme une totale concordance ; la seule différence avec le compte administratif est que le 1<sup>e</sup> ne tient compte que de l'année en cours, c'est une photographie de l'année N, alors que le second intègre aussi les reports des années précédentes.

Il fait une lecture rapide des tableaux en donnant quelques précisions au besoin :

#### **Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget principal**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	5 921 920.50	7 252 157.90	13 174 078.40
Titres de recette émis ( b )	733 353.52	6 202 705.57	6 936 059.09
Réductions de titres( c )	-	14 124.32	14 124.32
Recettes nettes ( d = b-c)	733 353.52	6 188 581.25	6 921 934.77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e)	5 291 920.50	7 248 569.94	12 540 490.44
Mandats émis ( f)	1 269 177.00	4 955 053.77	6 224 230.77
Annulations de mandats ( g )	19 700.18	14 010.95	33 711.13
Dépenses nettes ( h = f-g)	1 249 476.82	4 941 042.82	6 190 519.64
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent		<b>1 247 538.43</b>	<b>731 415.13</b>
( d - h ) Déficit	<b>- 516 123.30</b>		

- sur le BP principal, on finit à 731 415, 13 €.

**Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget BOUTIQUE VISEUM**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	3 195.00	35 882.00	39 077.00
Titres de recette émis ( b )	-	9 683.98	9 683.98
Réductions de titres( c )	-	-	-
Recettes nettes ( d = b-c)	-	9 683.98	9 683.98
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e )	3 195.00	35 882.00	39 077.00
Mandats émis ( f )	-	4 186.81	4 186.81
Annulations de mandats ( g )	-	-	-
Dépenses nettes ( h = f -g )	-	4 186.81	4 186.81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent	-	<b>5 497.17</b>	<b>5 497.17</b>
( d - h ) Déficit			

- pour le budget boutique du Viséum : le total est de 5497,17 € ; il n'y a pas eu d'investissement.

**Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget EAU**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	1 616 356.00	612 091.00	2 228 447.00
Titres de recette émis ( b )	84 658.19	60 500.25	145 158.44
Réductions de titres( c )	-	-	-
Recettes nettes ( d = b-c)	84 658.19	60 500.25	145 158.44
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e )	1 616 356.00	612 091.00	2 228 447.00
Mandats émis ( f )	134 567.37	102 588.37	237 155.74
Annulations de mandats ( g )	-	-	-
Dépenses nettes ( h = f -g )	134 567.37	102 588.37	237 155.74
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent			
( d - h ) Déficit	- <b>49 909.18</b>	- <b>42 088.12</b>	- <b>91 997.30</b>

- pour le budget eau : le budget peut interroger car il est déficitaire. Le compte de gestion n'intègre pas les provisions mises de côté pour faire le programme de travaux important prévu mais qui a pris du retard. Sur l'année 2021, on a donc un déficit par rapport à ce qu'on aurait dû payer. Vous verrez dans le CA, qu'en reprenant les reports des années précédentes, eh bien il n'y a pas de problèmes et nous avons largement de quoi financer les travaux.

**Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget CHAMBRE FUNERAIRE**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	75 782.00	50 372.00	126 154.00
Titres de recette émis ( b )	-	19 922.47	19 922.47
Réductions de titres( c )	-	105.00	105.00
Recettes nettes ( d = b-c)	-	19 817.47	19 817.47
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e)	75 782.00	50 372.00	126 154.00
Mandats émis ( f)	6 472.63	15 461.05	21 933.68
Annulations de mandats ( g )	-	-	-
Dépenses nettes ( h = f-g )	6 472.63	15 461.05	21 933.68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent		<b>4 356.42</b>	
( d - h ) Déficit	- <b>6 472.63</b>		- <b>2 116.21</b>

- même chose pour la chambre funéraire : le compte de gestion n'intègre pas les provisions mises de côté pour faire les travaux sur l'année N.

**Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget CHAUFFERIE BOIS**

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	365 872.00	268 860.00	634 732.00
Titres de recette émis ( b )	108 517.26	166 598.94	275 116.20
Réductions de titres( c )	-	-	-
Recettes nettes ( d = b-c)	108 517.26	166 598.94	275 116.20
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e)	365 872.00	268 860.00	634 732.00
Mandats émis ( f)	10 707.50	69 295.31	80 002.81
Annulations de mandats ( g )	-	-	-
Dépenses nettes ( h = f-g )	10 707.50	69 295.31	80 002.81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent	<b>97 809.76</b>	<b>97 303.63</b>	<b>195 113.39</b>
( d - h ) Déficit			

- pour le budget chaufferie-bois, il y a un gros bénéfice parce que certains mouvements comptables n'ont pas tous été enregistrés, notamment tous les bois prévus pour la plateforme de bois déchiqueté, achetés par la ville sur son budget principal mais qui vont basculer sur le budget annexe. Cela donne un budget très positif mais une fois les opérations comptables terminés, le résultat de l'année prochaine sera bien moindre.

M. S. Luzerne remarque que cela fera une recette supplémentaire pour la ville, ce que M. le Maire confirme.

M. le Maire poursuit en expliquant que lorsqu'il y a des interventions des services techniques par exemple pour la chambre funéraire, pour la chaufferie bois ou autres, eh bien cela donne lieu à une refacturation du budget principal vers les budgets annexes.

#### Compte de gestion 2021 - HAUTS DE BIENNE - Budget LOT. EGRAVINES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	87 662.00	113 932.00	201 594.00
Titres de recette émis ( b )	-	-	-
Réductions de titres( c )	-	-	-
Recettes nettes ( d = b-c)	-	-	-
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales ( e )	87 662.00	113 932.00	201 594.00
Mandats émis ( f )	-	-	-
Annulations de mandats ( g )	-	-	-
Dépenses nettes ( h = f-g )	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
( d - h ) Excédent	-	-	-
( d - h ) Déficit	-	-	-

- pour le budget du lotissement des Egravines, il n'y a pas eu de mouvement en 2021.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des payer et restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil municipal, **statue** à l'unanimité sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; **statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ; **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni à observation ni à réserve de sa part.

Chaque compte de gestion est ainsi approuvé à l'unanimité, que ce soit le budget principal que les budgets annexes qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs présentés par l'ordonnateur.

#### 4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DES BUDGETS ANNEXE

M. le Maire précise que les comptes administratifs reprennent les résultats reportés des autres années, déficit ou excédent des années précédentes.

Il fait une lecture des tableaux et donne quelques précisions :

##### Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget Principal

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	1 051 362.85
Opérations de l'exercice	4 941 042.82	6 188 581.25
<b>TOTAUX</b>	<b>4 941 042.82</b>	<b>7 239 944.10</b>
Résultats de clôture		<b>2 298 901.28</b>
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 941 042.82</b>	<b>7 239 944.10</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>2 298 901.28</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	128 882.59	-
Opérations de l'exercice	1 249 476.82	733 353.52
<b>TOTAUX</b>	<b>1 378 359.41</b>	<b>733 353.52</b>
Résultats de clôture	-	-
Restes à réaliser	818 970.92	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 197 330.33</b>	<b>733 353.52</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>1 463 976.81</b>	

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	128 882.59	1 051 362.85
Opérations de l'exercice	6 190 519.64	6 921 934.77
<b>TOTAUX</b>	<b>6 319 402.23</b>	<b>7 973 297.62</b>
Résultats de clôture		<b>1 653 895.39</b>
Restes à réaliser	818 970.92	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 138 373.15</b>	<b>7 973 297.62</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>834 924.47</b>

- sur le BP principal, on finit à 834 924.47 € ; le résultat en fonctionnement est de 2 298 901,28 en tenant compte des 1 051 362,85 € de l'année précédente.

**Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget VISEUM**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES ou DEFICITS</b>	<b>RECETTES OU EXCEDENTS</b>
Résultats reportés	8 066.71	-
Opérations de l'exercice	4 186.81	9 683.98
<b>TOTAUX</b>	<b>12 253.52</b>	<b>9 683.98</b>
Résultats de clôture	2 569.54	
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 253.52</b>	<b>9 683.98</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		-
	2 569.54	

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES ou DEFICITS</b>	<b>RECETTES OU EXCEDENTS</b>
Résultats reportés	-	3 195.09
Opérations de l'exercice	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	<b>3 195.09</b>
Résultats de clôture		3 195.09
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	<b>3 195.09</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		+ 3 195.09

<b>ENSEMBLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICITS</b>	<b>RECETTES OU EXCEDENTS</b>
Résultats reportés	8 066.71	3 195.09
Opérations de l'exercice	4 186.81	9 683.98
<b>TOTAUX</b>	<b>12 253.52</b>	<b>12 879.07</b>
Résultats de clôture		625.55
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 253.52</b>	<b>12 879.07</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		625.55

- pour le budget boutique du Viséum : le total est de 625.55 € et est équilibré.

**Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget EAU**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES ou DEFICITS</b>	<b>RECETTES OU EXCEDENTS</b>
Résultats reportés	-	466 282.10
Opérations de l'exercice	102 588.37	60 500.25
<b>TOTAUX</b>	<b>102 588.37</b>	<b>526 782.35</b>
Résultats de clôture		424 193.98
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>102 588.37</b>	<b>526 782.35</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		424 193.98

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	827 652.19
Opérations de l'exercice	134 567.37	84 658.19
<b>TOTAUX</b>	<b>134 567.37</b>	<b>912 310.38</b>
Résultats de clôture	-	777 743.01
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>134 567.37</b>	<b>912 310.38</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>777 743.01</b>

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	1 293 934.29
Opérations de l'exercice	237 155.74	145 158.44
<b>TOTAUX</b>	<b>237 155.74</b>	<b>1 439 092.73</b>
Résultats de clôture	-	1 201 936.99
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>237 155.74</b>	<b>1 439 092.73</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>1 201 936.99</b>

- pour le budget eau : on retrouve ce qui est dit plus haut à savoir que le budget définitif de 1 201 936.99 € est bien positif. Cela fait de quoi financer quelques travaux et il y en a en ce moment qui se déroulent depuis le réservoir de Villedieu pour venir rejoindre les canalisations en attente au carrefour C. de Gaulle.

A ce propos, Mme J. Laroche demande si les travaux sont arrêtés, ce qui surprend M. le Maire qui pense cependant que les travaux n'étant pas bien signalés sur la RN5, il est possible que la DIR Est soit intervenue pour exiger une bonne signalétique avant la poursuite du chantier. Ces travaux sont programmés depuis longtemps, ils vont se terminer et devraient être suivis pas ceux du quai Lamy et de la rue Gagneur. C'est en tout cas ce qui est prévu.

Mme J. Laroche dit que les travaux de raccordement à la Verrerie apportent beaucoup de gravillons qui sont dangereux pour les véhicules et surtout les 2 roues.

M. le Maire en convient et estime que cela devrait être goudronné rapidement ; les gens du quartier sont au courant de toute façon. On va demander plus de panneaux « gravillons ».

#### Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget CHAMBRE FUNERAIRE

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	32 346.69
Opérations de l'exercice	15 461.05	19 817.47
<b>TOTAUX</b>	<b>15 461.05</b>	<b>52 164.16</b>
Résultats de clôture	-	36 703.11
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 461.05</b>	<b>52 164.16</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>36 703.11</b>



<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	28 627.58
Opérations de l'exercice	6 472.63	-
<b>TOTAUX</b>	<b>6 472.63</b>	<b>28 627.58</b>
Résultats de clôture	-	22 154.95
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 472.63</b>	<b>28 627.58</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>22 154.95</b>

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	60 974.27
Opérations de l'exercice	21 933.68	19 817.47
<b>TOTAUX</b>	<b>21 933.68</b>	<b>80 791.74</b>
Résultats de clôture	-	58 858.06
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>21 933.68</b>	<b>80 791.74</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>58 858.06</b>

- pour la chambre funéraire : on a un bonni de 58 858.06 € pour payer la fin des travaux.

#### Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget CHAUFFERIE BOIS

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	40 414.67
Opérations de l'exercice	69 295.31	166 598.94
<b>TOTAUX</b>	<b>69 295.31</b>	<b>207 013.61</b>
Résultats de clôture	-	137 718.30
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>69 295.31</b>	<b>207 013.61</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>137 718.30</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	107 796.46	-
Opérations de l'exercice	10 707.50	108 517.26
<b>TOTAUX</b>	<b>118 503.96</b>	<b>108 517.26</b>
Résultats de clôture	-	-
	<b>9 986.70</b>	
Restes à réaliser	5 000.00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>123 503.96</b>	<b>108 517.26</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	-
	<b>14 986.70</b>	

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	107 796.46	40 414.67
Opérations de l'exercice	80 002.81	275 116.20
<b>TOTAUX</b>	<b>187 799.27</b>	<b>315 530.87</b>

Résultats de clôture		127 731.60
Restes à réaliser	5000.00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>192 799.27</b>	<b>315 530.87</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>122 731.60</b>

- En réintégrant les reports, on a un résultat définitif de 122 731, 60 €, sachant que des dépenses supplémentaires sont attendues.

#### Compte Administratif 2021 HAUT DE BIENNE – Budget LOT.EGRAVINES

<u>FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	5 100.88
Opérations de l'exercice	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	<b>5 100.88</b>
Résultats de clôture	-	5 100.88
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	<b>5 100.88</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>5 100.88</b>

<u>INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	43 830.62	-
Opérations de l'exercice	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>43 830.62</b>	-
Résultats de clôture	-	-
	43 830.62	
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>43 830.62</b>	-
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	-
	43 830.62	

<u>ENSEMBLE</u>	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	43 830.62	5 100.88
Opérations de l'exercice	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>43 830.62</b>	<b>5 100.88</b>
Résultats de clôture	-	-
	38 729.74	
Restes à réaliser	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>43 830.62</b>	<b>5 100.88</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	-
	38 729.74	

- On est toujours forcément déficitaire puisqu'il reste 2 terrains à vendre, terrains dont les travaux de viabilisation ont déjà été réalisés.

L'ensemble des budgets ayant été évoqué, et aucune question particulière n'étant posée, M. le Maire laisse la présidence à Mme Laroche pour l'approbation des comptes administratifs des budgets principal et annexes. Il quitte la salle du Conseil.

Mme J. Laroche demande si l'assemblée a des commentaires à faire ou question à poser, ce qui n'est pas le cas. Elle poursuit en sollicitant l'avis des élus sur un vote, budget par budget, ou sur

un vote global de l'ensemble des comptes administratifs étudiés. L'assemblée opte pour la 2<sup>e</sup> proposition.

Mme J. Laroche procède donc au vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2021 du Budget Principal et des budgets annexes de la Commune de Hauts de Bienne présentés ci-dessus.

M. le Maire réintègre la salle et est informé par Mme J. Laroche du résultat du vote. Il remercie le conseil pour sa confiance et dit espérer que cela dure ainsi durant tout le mandat.

#### **5- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

M. le Maire explique que suite à l'affectation provisoire des résultats lors du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021, il convient d'affecter définitivement les résultats suite à la clôture du compte administratif 2021 ; dans la mesure où les centimes n'avaient pas été repris dans les reports 2020, il faut affecter définitivement les résultats avec les centimes cette fois des comptes-administratifs 2021 :

BUDGET PRINCIPAL	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de clôture <b>2 298 901.28</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de clôture - 645 005.89
	Solde des restes à réaliser - 818 970.92
	<b>- 1 463 976.81</b>
	<b>Résultat global 834 924.47</b>
Affectation du résultat définitif de fonctionnement	<b>2 298 901.28</b>
<b>Compte 1068</b> - Excédents de fonctionnement capitalisés (Invest. recette)	1 463 976.81
<b>Compte 002</b> - Excédent reporté (Fonct. recette)	834 924.47
<b>Compte 001</b> - Déficit reporté (Invest. dépense)	- 645 005.89

BUDGET ANNEXE VISEUM	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Résultat de clôture - <b>2 569.54</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat de clôture 3 195.09
	Solde des restes à réaliser -
	<b>3 195.09</b>
	<b>Résultat global 625.55</b>

Affectation du résultat définitif de fonctionnement	-
<b>Compte 1068</b> - Excédents de fonctionnement capitalisés (Invest. recette)	-
<b>Compte 002</b> - Déficit reporté (Fonct. dépense)	2 569.54
<b>Compte 001</b> - Excédent reporté (Invest. recette)	3 195.09

BUDGET ANNEXE EAU
-------------------

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture **424 193.98**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture 777 743.01

Solde des restes à réaliser -

**777 743.01**

**Résultat global 1 201 936.99**

Affectation du résultat définitif de fonctionnement **424 193.98**

**Compte 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés

(Invest. recette) -

**Compte 002** - Excédent reporté (Fonct. recette) 424 193.98

**Compte 001** - Excédent reporté (Invest. recette) 777 743.01

BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE
---------------------------------

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture **36 703.11**

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture 22 154.95

Solde des restes à réaliser -

**22 154.95**

**Résultat global 58 858.06**

Affectation du résultat définitif de fonctionnement **36 703.11**

**Compte 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés

(Invest. recette) 11 798.55

**Compte 002** - Excédent reporté (Fonct. recette) 24 904.56

**Compte 001** - Excédent reporté (Invest. recette) 22 154.95

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS
-------------------------------

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture	<b>137 718.30</b>
---------------------	-------------------

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture	-	9 986.70
Solde des restes à réaliser	-	5 000.00
	-	<b>14 986.70</b>

<b>Résultat global</b>	<b>122 731.60</b>
------------------------	-------------------

Affectation du résultat définitif de fonctionnement	<b>137 718.30</b>
---	-------------------

**Compte 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés

(Invest. recette)	14 986.00
-------------------	-----------

<b>Compte 002</b> - Excédent reporté (Fonct. recette)	122 732.30
---	------------

<b>Compte 001</b> - Déficit reporté (Invest. dépense)	-	9 986.70
---	---	----------

BUDGET ANNEXE LOT. EGRAVINES
------------------------------

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture	<b>5 100.88</b>
---------------------	-----------------

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture	-	43 830.62
Solde des restes à réaliser	-	-
	-	<b>43 830.62</b>

<b>Résultat global</b>	<b>38 729.74</b>
------------------------	------------------

Affectation du résultat définitif de fonctionnement	<b>5 100.88</b>
---	-----------------

**Compte 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés

(Invest. recette)	-
-------------------	---

<b>Compte 002</b> - Excédent reporté (Fonct. recette)	5 100.88
---	----------

<b>Compte 001</b> - Déficit reporté (Invest. dépense)	-	43 830.62
---	---	-----------

Des modifications sont à effectuer au niveau des résultats pour le Budget Annexe Chaufferie Bois.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats de tous les budgets comme présentés ci-dessus.

#### **6- INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LA CHAUFFERIE BOIS DU PUIITS**

M. le Maire précise que c'est sur la proposition du chargé de mission énergie, que l'installation de panneaux photovoltaïques est proposée en autoconsommation sur la chaufferie bois du Puits, pour un coût de l'installation est de 20 500 €. Le retour sur investissement est de moins de 10

ans. C'est un bon équipement car il y a des pompes qui fonctionnent en permanence et donc l'autoconsommation est intéressante. Il faudra vérifier si le permis de construire est déposé.

Le principe d'une installation en autoconsommation est simple : l'énergie produite passe en premier lieu par les installations électriques du site équipé. Ainsi, en cas de consommation supérieure de la chaufferie, toute la production produite par la centrale solaire sera consommée par le site. En cas de production supérieure à la consommation (ce qui n'arriverait que l'été en cas d'arrêt de la chaufferie), l'électricité produite sera injectée sur le réseau.

Après une analyse de l'opportunité menée en interne et la venue d'une entreprise spécialisée, voici un aperçu technico-économique de l'installation proposée :

- 24 panneaux répartis en 3 lignes de 8 panneaux installés en « portrait » pour une puissance totale installée de 9 kWc, 1 onduleur et 24 optimiseurs
- Devis de 20500 €TTC environ avec option extension de garantie de l'onduleur.
- Une production annuelle estimée à 9.9 MWh dont 7.8 MWh autoconsommés par la chaufferie et 2.1 injectés sur le réseau.
- Taux d'autoconsommation de 79% estimé
- Taux d'autoproduction de 24% soit autant d'électricité provenant du réseau non consommée (et une baisse de la facture d'électricité de l'ordre de 20% à coût constant de l'électricité).

Au coût actuel de l'électricité, une telle installation permettrait de réduire d'environ 1500 euros la facture d'électricité. Avec les annonces d'augmentation du coût de l'électricité dans le cadre du groupement d'achat géré par le SIEEN et le SIDEC, cette réduction serait plutôt de l'ordre de 2000€ ou plus encore. Enfin, le surplus vendu sur le réseau permettra de générer environ 200€ de recettes chaque année. Le temps de retour sur investissement est estimé à 9 ans, ce qui démontre la rentabilité du projet.

M. F. Villedieu dit avoir assisté à l'AG des Centrales Villageoises ; en ce moment les panneaux photovoltaïques fonctionnent de 6 h à 22H... Cela montre bien l'intérêt de ces équipements.

M. le Maire précise que 79 % de la production est prévue en autoconsommation et le reste est revendu sur le réseau électrique.

Mme I. Pinard demande si ces panneaux sont aussi prévus sur la nouvelle chaufferie du centre-ville ?

M. le Maire répond que le sujet avait bien été évoqué en option il y a quelques temps mais qu'effectivement il n'en n'entend plus parler pour le moment. Il va reprendre contact avec Engie pour travailler cette possibilité. Ce sera un surcoût mais C'est une bonne question.

A la remarque faite de l'emplacement plus à l'ombre de la chaufferie du centre-ville, M. le Maire dit que l'étude avait révélé des opportunités.

M. S. Luzerne complète en disant que le site est un peu plus en hauteur et finalement pas si mal exposé que cela.

M. C. Delacroix demande si les travaux vont être réalisés cette année.

M. S. Luzerne ajoute que les budgets ont été estimés par rapport au coût actuel de l'électricité et que l'on sait que cela ne va pas baisser.

M. le Maire confirme que c'est bien prévu pour cette année. Les crédits seront inscrits au BP 2022 du budget annexe « chaufferie bois », en décision modificative 1. Voir ci-dessous. On devrait aussi prendre l'option « onduleur » sur 20 ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place cette centrale solaire.

**7- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS : Projet de réseau de chaleur bois énergie du centre de Morez – intégration des dépenses et recettes du projet en développement et vision économique du projet sur les prochaines années.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de compléter le budget annexe de la chaufferie suite à la décision de la construction d'une deuxième chaufferie bois qui alimentera à son terme des services publics du centre bourg, de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la chaufferie bois du Puits et du raccordement de la gendarmerie du Puits au réseau de chaleur.

M. le Maire indique qu'au moment de la préparation du budget primitif, tous les tenants et aboutissants de la nouvelle chaufferie bois n'étaient complètement finalisés. Aujourd'hui on a tous les éléments.

Dans le cadre du développement du projet de chaufferie bois et de son réseau de chaleur dans le centre de Morez et du développement du réseau de chaleur du Puit via la densification avec raccordement de la gendarmerie et installation de panneaux solaires photovoltaïques, il est important d'intégrer au budget annexe chaufferie bois de la commune, en investissement, un certain nombre de dépenses et de recettes pour honorer les différents engagements pris (dans le cadre du marché de conception réalisation notifié, des conventions régissant les demandes d'aides ou encore du contrat de prêt) et se donner les moyens de mener à bien différents projets.

Il est proposé d'inscrire au budget ces travaux et les recettes correspondantes selon la décision modificative ci-dessous :

Articles	Dépenses Investissement - Budget Annexe	TOTAUX	Recettes Investissement Budget Annexe	TOTAUX	Articles
2031	AMO – Eepos	30 000 €	Aide Fond chaleur ADEME	2 100 000 €	1311
2313	Missions annexes (CSP&BCT)	20 000 €	CEE Raccordement	290 000 €	1311
2313	Conception - gpt Engle	206 640 €	FCTVA	630 764 €	10222
2313	Réalisation (MOE et travaux) - gpt Engle	3 511 889 €	Emprunt CDB - BDT	800 000 €	1641
	<b>SOUS-TOTAL Dépenses - Projet CHBOIS CENTRE</b>	<b>3 768 529 €</b>	<b>SOUS-TOTAL Recettes - Projet CHBOIS CENTRE</b>	<b>3 820 764 €</b>	
2313	RCBE Puit - Installation PV autoconsommation	20 500 €	FCTVA	3 363 €	10222
			Prime Investissement autoconsommation	2 520 €	1311
2313	RCBE Puit – Densification - Raccordement Gendarmerie	45 000 €	FCTVA	7 382 €	10222
			CEE Raccordement	- €	1311
			Aide Région BFC - RI_31.07	- €	1311
	<b>SOUS TOTAL DEV CHBOIS PUIT</b>	<b>65 500 €</b>		<b>13 265 €</b>	
		<b>3 834 029 €</b>		<b>3 834 029 €</b>	

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPORTER au Budget Chaufferie Bois 2022 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes présentées ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

## 8- COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE MARCHES

Suite à la délégation de fonctions du Conseil municipal à Monsieur le Maire prise le 10 juin 2020, et conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire pour les marchés suivants :

- Marchés d'aménagement de 4 commerces au 32-36 Quai Jobez

Le Conseil municipal de Hauts-de-Bienne, par délibération en date du 19 décembre 2019, a validé un projet d'achat et d'aménagement de 4 cellules commerciales au niveau du rez-de-chaussée de la Résidence Séniors située au 32-36 Quai Jobez à Morez (Hauts-de-Bienne). Une consultation a été lancée dans cette optique au début de l'année 2022 sous la forme d'une procédure adaptée et allotie de la façon suivante :

- Lot n°1 : Maçonnerie - Gros œuvre
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°4 : Métallerie
- Lot n°5 : Doublages - Cloisons - Peinture
- Lot n°6 : Faux plafonds
- Lot n°7 : Revêtements scellés
- Lot n°8 : Plomberie - Sanitaire - VMC
- Lot n°9 : Chauffage
- Lot n°10 : Electricité - Courants faibles

Après analyse, les lots ont été attribués et signés avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Conclu avec la société *CGBAT Jura* pour un montant de 75 000,00 € HT, soit 90 000,00 € TTC ;
- Lot n°2 : Conclu avec la société *SAS Travailot* pour un montant de 80 228,28 € HT, soit 96 273,94 € TTC (correspondant à l'offre de base et la PSE n°1 : *Mise ne œuvre de 5 rideaux métalliques*) ;
- Lot n°3 : Conclu avec la société *SAS Paget* pour un montant de 7 121,34 € HT, soit 8 545,61 € TTC ;
- Lot n°4 : Conclu avec la société *Ets Marcou David* pour un montant de 7 716,00 € HT, soit 9 259,20 € TTC ;
- Lot n°5 : Conclu avec la société *SARL Claude Delacroix* pour un montant de 57 416,68 € HT, soit 68 900,02 € TTC ;
- Lot n°6 : Conclu avec la société *SARL Claude Delacroix* pour un montant de 18 480,00 € HT, soit 22 176,00 € TTC ;
- Lot n°7 : Conclu avec la société *SARL Tachin* pour un montant de 60 029,15 € HT, 72 034,98 € TTC ;
- Lot n°8 : Conclu avec la société *SAS CSTI* pour un montant de 32 217,14 € HT, soit 38 660,57 € TTC ;
- Lot n°9 : Conclu avec la société *SAS CSTI* pour un montant de 42 742,23 € HT, soit 51 290,68 € TTC ;
- Lot n°10 : Conclu avec la société *SCEB* pour un montant de 61 636,26 € HT, soit 73 963,51 € TTC.

M. le Maire indique qu'on est dans l'enveloppe prévue et que les travaux commencent en ce moment. Quelques ajustements sont demandés par des entreprises qui font valoir les augmentations de matières premières. C'est la maçonnerie qui doit démarrer.



M. Luzerne constate que le chantier ne démarre pas vite, pas plus d'ailleurs que celui des commerces Jobez. Le maître d'œuvre suit-il les chantiers ?

M. le Maire répond que le maître d'œuvre est bien présent et coordonne les 2 chantiers qui doivent redémarrer en même temps, sur juin comme c'était prévu.

M. C. Delacroix précise que des barrières de protection de chantier du quai Jobez ont été installées cette semaine, signe que le chantier va bien démarrer très prochainement.

M. M. Danrez demande le type de commerces susceptibles d'ouvrir à cet endroit.

M. le Maire répond que tous les commerçants peuvent être intéressés. Il précise que les banques aujourd'hui ne suivent plus les projets de commerçants qui doivent d'abord refaire les locaux immobiliers. Personne ne nous reprochera d'investir dans des cellules commerciales pour permettre ensuite l'installation de commerçants. Si cela ne fonctionne pas, il faudra trouver d'autres pistes. Pour l'instant, il faut envoyer les prospectus dont vous auriez connaissance auprès de la manager de commerce de centre-ville.

Mme Da Cunha relaie l'information donnée lors de la dernière réunion des commerçants, à savoir l'orientation par la Boutique de Gestion des porteurs de projets intéressés par une installation sur Morez, vers St-Laurent...

Le Conseil municipal prend acte de l'attribution et la signature des marchés pour l'aménagement de 4 commerces au 32-36 Quai Jobez.

#### **9- CESSION DE LOCAUX COMMERCIAUX SIS 100 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À MOREZ (39400 HAUTS DE BIENNE)**

M. le Maire évoque ensuite le bail professionnel en date du 15 octobre 2020, par lequel la Commune de Hauts de Bienne s'est engagée à vendre au profit de Mme Marie-Laure JOURDET, ou de sa société, des locaux commerciaux et annexes dans un immeuble en copropriété, sis 100 rue de la République à Morez (39400 HAUTS DE BIENNE), cadastrés AE 123, lots n°1, 7 et 9, pour un montant total de 69 500 euros (SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS), conformément à l'avis des Domaines.

La superficie totale desdits lots est de 135,39 m<sup>2</sup>, répartie comme suit :

- LOT NUMÉRO UN (1) : au sous-sol, un garage, ET les cent huit/dix millièmes (108/10000èmes) des parties communes de l'immeuble ;
- LOT NUMÉRO SEPT (7) : au rez-de-chaussée, un local nommé magasin n°1 (au centre en regardant la façade principale), une cave (n°16) et un grenier (n°13), ET les quatre cent vingt-deux/dix millièmes (422/10000èmes) des parties communes de l'immeuble ;
- LOT NUMÉRO NEUF (9) : au rez-de-chaussée un local nommé magasin n°3 (à gauche en regardant la façade principale), ET les cinq cent soixante-dix-sept/dix millièmes (577/10000èmes) des parties communes ;

Il est ici précisé que les biens, objets de la vente, étaient consentis au prix initial de 69 500 euros (SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS), sous la réserve expresse que ledit preneur fasse

connaître sa volonté d'acquérir les dits biens dans un délai de deux ans à compter de la signature du bail. À cette fin, Madame Marie-Laure JOURDET a expressément manifesté sa volonté d'acquérir lesdits locaux auprès du service immobilier de la Commune, aux conditions ci-avant exposées.

Il est précisé que les frais d'acte incombent à l'acquéreur, c'est à savoir à Madame Marie-Laure JOURDET, ou sa société.

M. le Maire indique que les Domaines doivent être sollicités car c'est une vente du patrimoine de la commune.

*Info post-conseil : l'évaluation des Domaines a été reçue depuis le Conseil et est conforme au prix fixé.*

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la cession susmentionnée aux conditions ci-avant exposées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **10- ROLE DU BETAIL 2022 – COMMUNE DELEGUEE DE LA MOUILLE**

M. le Maire expose le contexte de La Mouille et de la location d'un grand terrain agricole à un exploitant. Le GAEC Bourgeois de Foncine le Haut fait pâturer du bétail sur la commune historique de La Mouille (sur le Bevet) afin d'entretenir le massif. Il effectue également le fauchage des pâturages communaux.

Il est proposé comme cela s'est pratiqué en 2021 sur la Commune de La Mouille :

- De FIXER le tarif forfaitaire de 100 € pour 2022, comprenant le rôle du bétail et la vente d'herbe sur pied des lots suivants :
  - a) 1<sup>er</sup> lot: section AD 87 16a 80, section AD 102 32a60
  - b) 2<sup>ème</sup> lot: section AC 153 p, 55a section AC 153p 46a, section AC 153p 67a
- De charger Monsieur le Maire de la réalisation de cette vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

M. F. Villedieu dit qu'il est important de maintenir le pastoralisme sur La Mouille, déjà pour entretenir les pâtures et les paysages.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le rôle présenté.

### **11- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire reprend le tableau annexé à la note de synthèse et précise qu'ils ont été vus en commission ad-hoc pour la grande majorité. Il donne des explications sur certaines lignes :

- Certaines associations n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention malgré plusieurs rappels ; il n'y a donc pas de montant indiqué.
- La Maison de l'Email est soutenue depuis longtemps et les comptes sont tout à fait honorables. L'AG prévue le lendemain, permettra de préciser la politique des élus qui est d'accompagner puis de laisser à un certain moment l'association devenir autonome. A suivre donc.
- Les clubs sportifs connaissent bien le dispositif d'aide et il n'y a pas de particularités ; par ailleurs, M. le Maire note le sens des responsabilités du RCHJ qui n'a pas déposé de demande cette année encore car la crise sanitaire n'a pas permis de faire toutes les animations prévues. Par contre, il serait important de travailler le sujet avec les clubs

d'une façon générale pour faire comprendre que si l'association a beaucoup de trésorerie, et si elle n'a pas de projet particulier, il serait bien de ne pas déposer de demande de subvention pour l'année N. Cela peut permettre à la commune de refaire une salle de classe supplémentaire cette année là. Et bien sûr, si elle en a besoin, l'association sollicite à nouveau des financements pour l'année N+1.

- A noter aussi, les clubs qui ont un salarié pour les entraînements ont des budgets de fonctionnement plus importants ; il est certain que les clubs qui peuvent se structurer autour d'un professionnel voient généralement leur enseignement facilité. Ce qui ne retire rien aux bénévoles bien sûr !

- Il reste une enveloppe non encore distribuée et qui correspond à l'aide apportée aux écoles de sport et aux clubs pour faciliter les déplacements vers les championnats régionaux et nationaux.

- Le club de tennis de table : l'accompagnement du club se poursuit à hauteur de 12 500 € et on espère qu'il reste sur le podium professionnel A comme c'est le cas depuis 5 ans. C'est un résultat sportif à souligner, vraiment ! Par cette enveloppe, le club nous accompagne dans les centres de loisirs et les vacances ; à noter qu'une sollicitation supplémentaire de son président a été faite pour l'accompagner dans le recrutement d'un joueur particulier... Une enveloppe a été provisionnée mais avant, il faut recadrer le club qui a des manquements dans ses engagements vis-à-vis des centres de loisirs par ex. et il faut savoir si ce recrutement est bien allé au bout.

Mme J. Laroche complète en disant que l'entraîneur actuel est moins assidu aux séances prévues avec les enfants.

- Les Amis des Orgues à qui une subvention est remise après la réalisation des concerts, Côté Cour que l'on connaît depuis de nombreuses années, etc.

- Une demande particulière de 2000 € émane de l'Académie Musicale pour 2 concerts qui se déroulent à la fin de stages ; le 1<sup>er</sup> concert a eu lieu il y a quelques temps mais le président a fait savoir que l'Académie ne souhaitait pas poursuivre à Morez pour le moment. Une subvention de 1000 € sera donc versée.

- On retrouve aussi la Transju'Trail, l'arbre de Noël, etc.

M. le Maire résume ses propos de la façon suivante : par rapport au tableau, on retire donc les 18 000 € pour la Maison de l'Email, on note l'option supplémentaire de 5000 € pour le Tennis de Table et les 1000 € à la place des 2000 € pour l'Académie musicale du Jura.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal valide le montant et l'attribution de ces subventions tels que présentés dans le tableau joint et autorise M. le Maire à engager celles-ci pour l'année 2022.

## **12- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'UNION CYCLISTE DE MOREZ**

M. le Maire rappelle que l'on met à disposition de l'Union Cycliste de Morez (UCM) notre éducateur sportif, qui est par ailleurs maître nageur, tous les mercredis après-midi pendant la saison sportive ; c'est une autre façon d'aider les clubs. Une convention entre les deux structures de mise à disposition explique ces accords.

C. Delacroix précise que la convention existe depuis 2016 et que cela fonctionne très bien.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de RENOUELER cette convention pour la saison 2022/2023 et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer et engager celle-ci pour l'année 2022.

### **13- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC JURA MOREZ TENNIS DE TABLE**

M. le Maire revient sur le sujet évoqué à propos des subventions aux clubs sportifs. En effet, la Commune des Hauts de Biemme soutient le club phare de la ville, à savoir « Jura Morez Tennis de Table ». Cette aide se traduit à travers une convention d'objectifs qui est obligatoire pour des subventions de plus de 10 000 € ; elle repose sur la communication faite par le club pour la ville et sur des séances de découverte encadrées par le club et destinées aux enfants des centres de loisirs. Il est stipulé que la collectivité verse une subvention de 12 500 € par an. Ce montant est inscrit au Budget Prévisionnel municipal sport 2022.

J. Laroche et C. Delacroix notent à nouveau la nécessité de recadrer le club dont le nouvel entraîneur est bien plus laxiste dans son fonctionnement vis-à-vis des centres de loisirs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de RENOUELER cette convention pour la saison 2021/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et engager celle-ci pour l'année 2022.

### **14- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021 DU SERVICE DE L'EAU**

M. le Maire dit avoir omis de relire le rapport et propose d'en reporter son approbation au prochain conseil qui donne son accord. Pour mémoire cependant, le rapport est à la disposition de tous les conseillers à la mairie de Morez.

### **15- TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - SUBVENTION DU SIDEC - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE**

M. le Maire rappelle que l'électrification était à l'origine, après la guerre, la mission principale du Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) ; aujourd'hui tout le monde a son compteur chez lui et si le SIDEC a toujours cette compétence de base, il exerce de nos jours d'autres activités. En tant qu'adhérent et contributeur du Sidec, nous avons droit tous les 3 ans à un programme d'enfouissement des réseaux. Le dernier chantier situé sur la rue de la République était trop important pour être réalisé en une seule phase. Aussi, le Sidec envisage de compléter ses précédentes interventions dans cette 2<sup>e</sup> phase. On en profite pour installer les fourreaux pour la fibre.

A noter que les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT, la Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Le SIDEC est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion, et met en place avec Orange (ou autre opérateur) une convention de location dans un cadre cohérent de gestion départementalisée.

Le programme de travaux est le suivant :

2022 :

- Ruelle de la Gare / Rue du Docteur Regad / Rue Fenandre / Rue Merlin / Rue de la Promenade :
  - Les fourreaux sont posés

- La SCEB fera les plans de récolement lorsqu'ils feront les travaux (Devis en attente pour la réalisation des plans de récolement)

2023 :

- o Rue de l'Evalude / Place Jules Girod
  - Ne sera pas fait en 2022 en raison du projet Echappée Bienne
  - Ces travaux doivent commencer par l'eau potable et l'assainissement.

L'opération de mise en souterrain des réseaux secs concerne deux maîtres d'ouvrages :

- le SIDEC pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et les réseaux de télécommunications ;
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public.

Dans ce cas, les participations financières du SIDEC et de la Collectivité font l'objet de conditions particulières précisées dans cette convention, le SIDEC assurant le règlement des opérations et la Collectivité apportant un financement pour la part de l'opération d'éclairage public, d'électrification et de réseau de communication demeurant à sa charge.

Après avoir entendu M. le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'APPROUVER le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

**Article 2 :** d'APPROUVER le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	33 173,27	TVA Récupérable : 5 087,08		28 086,19	22 470,00
ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN	1 770,18	-		1 770,18	1 420,00
<b>Montant total</b>	<b>34 943,45</b>	-		<b>29 856,37</b>	<b>23 890,00</b>

Ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- 80% à la date exécutoire de la présente convention ;
- 20% à l'achèvement des travaux.

**Article 3 :** de DIRE que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget de la collectivité.

**Article 4 :** d'autoriser M. le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **16- COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE FONCTION ACCORDÉE AU MAIRE AU TITRE DU LOUAGE DE CHOSES**

Vu la délibération n°2020/002 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée délibérante de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Conclusion d'un bail relevant du code civil avec Monsieur Hamar ZAABAR, pour un garage sis 28 rue Pasteur à Morez, d'une superficie totale de 15 m<sup>2</sup>, consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 30,00 euros (TRENTE EUROS) ;
- Conclusion d'un bail relevant du code civil avec EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, pour un garage sis 9 rue Wladimir Gagneur à Morez, au sein du bâtiment « USINE SARRAN », d'une superficie totale de 44 m<sup>2</sup>, consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 88,00 euros (QUATRE VINGT HUIT EUROS) ; c'est l'entreprise qui installe la fibre.
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec M. Patrick THOUVENIN et Mme Manon BALET, pour une ferme sise 1 allée de la Monette à Morez, d'une superficie totale de 190 m<sup>2</sup>, consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle fixée à 100,00 euros (CENT EUROS). C'est en attendant que l'acte de vente se fasse.

Le Conseil municipal prend acte des éléments présentés ci-dessus.

#### **17 - ŒUVRE D'ART « CHAKPUR », FONDS EUROPEENS LEADER**

M. le Maire résume l'avancée du dossier en disant que la participation budgétaire de la commune ne varie pas mais que le montage financier global nécessite de prendre une délibération complémentaire dans le cadre de la sollicitation des fonds Leader.

Pour mémoire, la commune des Hauts de Bienne a validé, dans le cadre de l'appel à projets du Parc naturel régional du Haut-Jura « Nature in Solidum » la réalisation d'une œuvre artistique, de Félicie d'Estienne d'Orves dénommée « Chakpur ».

La commune des Hauts de Bienne conduit la partie animation et coordination de ce projet qui mobilise de nombreux partenaires venant de toute la France. Pour cela, il est possible de mobiliser des fonds LEADER car le projet s'intègre dans la stratégie de développement du GAL (fiche action 8 – promouvoir le panier Haut-Jurassien de biens et services).

Le projet ayant évolué au fil du temps, il s'agit de mettre à jour le plan de financement de l'action d'animation et de coordination pour porter le montant des dépenses, initialement de 15 625 €, à 20 000 €. Il est bien noté que la Ville ne supportera pas la différence qui est demandée sur des crédits Leader.

Le plan de financement de l'action s'établit comme suit :

Dépenses (€ TTC)	Recettes (€ TTC)
Frais de personnel : 17 500 €	Crédits LEADER (80%) : 16 100 €
Charges indirectes (forfait 15%) : 2 625 €	Autofinancement : 4 025 €
TOTAL : 20 125 €	TOTAL : 20 125 €

M. le Maire dit que normalement le projet doit se réaliser cette année avec une inauguration à l'automne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De VALIDER le plan de financement proposé ci-dessus pour l'animation et la coordination du projet « Chakpur » :
- De SOLLICITER les crédits LEADER nécessaires pour la réalisation du projet
- De s'ENGAGER à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches relatives à la demande d'aide LEADER et à signer les documents afférents à cette demande

#### **18- FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

M. le Maire explique que comme notre collectivité compte plus de 50 agents, nous devons gérer nous-mêmes le Comité Technique Paritaire. A noter qu'à l'issue des prochaines élections professionnelles en décembre 2022, un comité social territorial remplacera le comité technique et le CHSCT le comité social territorial est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale ou l'établissement public.. Composé de représentants de la collectivité et du personnel en nombre égal, il est compétent pour l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, et sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, la fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

M. le Maire informe l'assemblée que la collectivité doit :

- Fixer le nombre de représentants du personnel au futur Comité Social Territorial (ex Comité Technique) et par ailleurs se prononcer sur le choix du paritarisme dans cette instance,
- Définir le nombre de représentants du personnel qui est fixé par l'organe délibérant, dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents de la collectivité. Dans les collectivités qui comptent entre 50 et 350 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 3 et 5,
- Que dans cette fourchette, le nombre précis de représentants du personnel est fixé, par l'organe délibérant de la collectivité auprès duquel est placé le Comité Social Territorial,
- Que les représentants de la collectivité (élus) ont été désignés par le Maire au dernier renouvellement du Conseil Municipal, leur nombre est égal à celui des représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants),
- Que la délibération intervient au moins six mois avant la date du scrutin.

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 58 agents dont 48 femmes - 10 hommes
- Soit 83 % femmes
- soit 17 % hommes

Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- FIXER le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- DECIDER du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- DECIDER du recueil de l'avis des représentants de la collectivité, c'est-à-dire le vote du collège employeur sur les dossiers présentés au CST

#### **19 - CREATION D'UNE LOGE, DE QUATRE ABRIS ET RENFORCEMENT DES CLOTURES FIXES POUR LE TROUPEAU COMMUNAL**

M. le Maire explique que ce projet a vu le jour dans la foulée de l'émergence du projet touristique de la ferme de La Monette car il est devenu nécessaire de loger les chèvres ailleurs. Après avoir étudié plusieurs sites, il est proposé le projet suivant :

##### **- Présentation du projet**

La vocation touristique de la ferme de la Monette se confirmant, il importe aujourd'hui non seulement de trouver un nouvel espace pour le troupeau communal en hiver mais également de saisir l'opportunité de cette réorganisation pour mettre en place les préconisations issues des diagnostics pastoraux et études de potentiel réalisés par la Chambre d'Agriculture du Jura en 2017 et 2018 puis actualisés cette année. Parmi ces préconisations, il ressort notamment :

- Quelles que soient les possibilités théoriques d'installation agricole, un troupeau communal restera dans tous les cas nécessaire pour entretenir les parcs les plus difficiles,
- La localisation d'une nouvelle loge pour le troupeau communal « *sur la parcelle de la « Roche fendue » pourrait être cohérent car il pourrait servir également à l'exploitant qui met ses moutons actuellement.* »
- La localisation le long des voies routières et de cheminements piétons ainsi que la configuration des terrains nécessitent « *d'installer de bonnes clôtures en fixe* »,
- « *Vu les contraintes de sentiers sur pratiquement toutes les parcelles et les contraintes d'usage avec des randonneurs ou autres qui ne ferment pas toujours les barrières, des portillons pour faciliter les accès seraient importants à installer.* »

Compte-tenu de ces préconisations, le projet de construction et d'équipement est le suivant :

- Construction d'une loge en bois communal sur le parc n° 17 de la Roche Fendue servant toute l'année avec une alternance en hiver pour le troupeau de chèvres communal et en été pour l'exploitant qui pâture dans le parc avec son troupeau de moutons,



- Construction de quatre logettes en bois communal dans les principaux parcs (parc 13 Morez Dessus 1, parc 16 le Puits, parc 10 Delaise, parc 7 Villedieu), afin d'offrir un abri en saison pour les bêtes,
- Extension du linéaire de clôtures fixes le long des axes routiers et des cheminements et installation des portillons nécessaires aux accès et à la circulation (env. 3,6 km de clôtures fixes supplémentaires et une dizaine de portillons).

Afin de limiter les coûts et dans une démarche visant l'exemplarité en termes de circuits courts, les constructions seront réalisées à partir de bois communaux scolytés et toutes les tâches pouvant être effectuées en régie seront réalisées par les services techniques de la commune.

Sur cette base et afin de limiter le reste à charge pour la Commune, il est proposé de solliciter des aides FEADER ainsi que des aides pour les constructions en bois local auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- **Demande de subvention FEADER**

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, a ouvert un appel à candidatures du 15 février au 31 mai 2022 en faveur de la mise en valeur des espaces pastoraux. Le projet porté par la commune des Hauts-de-Bienne étant éligible à ce dispositif, un dossier de demande d'aides a été déposé dans les délais et son instruction finale est en attente de la délibération du Conseil municipal. Le projet déposé reprend les éléments présentés ci-dessus avec le prévisionnel de dépenses suivant (postes de dépenses reprenant les intitulés de la demande d'aides) :

Nature de la dépense	Montant HT présenté en €	Montant réellement supporté en €	Montant éligible plafonné
Toiture (loges et chalets)	70 708,04 €	70 708,04 €	50 000,00 €
Façades, ouvertures (loges et chalets)	16 811,03 €	16 811,03 €	16 811,03 €
Chemin d'accès à un chalet/loge	16 040,00 €	16 040,00 €	16 040,00 €
Travaux de débroussaillage et de réouverture Surface (ha) : _____	77 075,00 €	77 075,00 €	124 774,38 €
Autres dépenses	47 699,38 €	47 699,38 €	
<b>Montant total des dépenses d'investissements et de travaux pastoraux</b>	<b>228 333,45 €</b>	<b>228 333,45 €</b>	<b>207 625,41 €</b>
<b>Montant total des frais généraux</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>
Total des dépenses éligibles	231 533,45 €	231 533,45 €	
Total des dépenses éligibles plafonnées			<b>210 825,41 €</b>

Le dispositif permettant de financer à 40% les dépenses éligibles, le plan de financement déposé dans le cadre de cette demande est le suivant :

<b>Financiers sollicités</b>	<b>Montant en €</b>
Sous-total financeurs publics (40%)	<b>84 330,16 €</b>
Dont montant des aides attendues FEADER (63% du sous-total financeurs publics)	53 128,00 €
Dont subvention(s) attendue(s) du Commissariat à l'aménagement du Jura	31 202,16 €
Sous-total fonds propres :	<b>126 495,25 €</b>
Autofinancement	126 495,25 €
<b>TOTAL général = montant total du projet</b>	<b>210 825,41 €</b>

Le dossier déposé est instruit par la DDT du Jura et analysé par un comité technique qui transmet son travail d'analyse au comité régional de sélection, qui lui-même proposera une sélection à la Présidente de Région. Dans le comité de sélection, qui devrait se réunir en septembre, sont représentés les financeurs : Région en tant qu'autorité de gestion du FEADER, Commissariat de Massif du Jura et Région en tant que telle.

Compte-tenu de l'enveloppe FEADER affectée au dispositif 2022 à l'échelle régionale (100 000 €) et compte-tenu du montant du projet des Hauts-de-Bienne, il est proposé de déposer en parallèle aux aides FEADER un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif en faveur du bois local. La Région siégeant en comité de sélection du FEADER, il sera alors possible aux financeurs à cette occasion d'affecter les dépenses dans les dispositifs les plus opportuns pour obtenir un financement optimal du projet des Hauts-de-Bienne.

- **Demande de subvention Région Bourgogne-Franche-Comté**

En mai 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un dispositif de soutien à la construction publique en bois local qui permet de subventionner jusqu'à 40% les constructions en bois local avec un bonus de 10% supplémentaire en cas d'utilisation de bois scolytés.

La commune souhaitant utilisés des bois communaux scolytés pour la construction de la loge et des quatre logettes, il est proposé de solliciter l'aide régionale sur les lots bois qui comprennent dans le détail :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant € HT</b>
Exploitation du bois communal et transport sur la base de 350 m <sup>3</sup>	21 474,00 €
Sciage (350 m <sup>3</sup> )	21 700,00 €
Etude charpente	3 200,00 €
Travaux de charpente et toiture	70 708,04 €
<b>Total lot bois</b>	<b>117 082,04 €</b>

Sur cette base et compte-tenu du recours au bois scolyté, le plan prévisionnel de financement sur ce lot, s'il n'est pas financé par ailleurs au titre des espaces pastoraux (cf. point précédent), est le suivant :

<b>Subvention pour construction neuve et extension :</b>		
Intégrant l'ossature et la charpente en bois		
	46 832,82 €	40%
Bonus si recours à des bois scolytés		
	11 708,20 €	10%
<b>Total subvention</b>	<b>58 541,02 €</b>	<b>50%</b>
Autofinancement	58 541,02 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>117 082,04 €</b>	<b>100%</b>

C. Delacroix souligne que l'important est déjà que les chèvres soient à l'abri cet hiver.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le projet et les plans de financements proposés
- Donner pouvoir à M. le Maire pour solliciter les aides auprès des financeurs identifiés.

## **20- MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

M. le Maire propose de remplacer Mme David dans les commissions dans lesquelles elle siégeait. C'est aussi le moment de prendre en compte les souhaits de changement des uns et des autres.

### **COMMISSION DES FINANCES**

Président : PETIT Laurent

Membres : CAMELIN Christian

LUZERNE Sylvain remplace DAVID Marie-Christine

BILLOT Christophe

BEAUD Sylvie

### **COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES**

Président : PETIT Laurent

Membres : CROCHARD Vincent

~~DAVID Marie-Christine~~

KURT Muzaffer

LEDRU Aurélie

CHAVERIAT Christophe

BUSSOD Frédéric

MILLET Nathalie

### **COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME**

Président : PARIS Eric

Membres : MILLET Nathalie

LACROIX Elisabeth

LEDRU Aurélie

KURT MUZAFFER

~~DAVID Marie-Christine~~

CALDAS Roger  
CAMELIN Christian  
BUHR Nathalie  
DANREZ Michel

### **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION**

Présidente : LAROCHE Jacqueline  
Membres : BUHR Nathalie  
CROCHARD Vincent remplace DAVID Marie-Christine  
BOCQUET Sylvie  
KURT Muzaffer  
BOIVIN Christiane  
LACROIX Elisabeth  
POUSSIN Virginie  
BEAUD Sylvie  
CRESTIN-BILLET Catherine  
CHIARI Emmanuelle

### **COMMISSION SPORT**

Président : DELACROIX Claude  
Membres : ANAYA Laurence  
CHAVERIAT Christophe  
BILLOT Christophe  
CAMELIN Christian  
PINARD Isabelle remplace DAVID Marie-Christine  
POUSSIN Virginie  
PARIS Eric

### **COMMISSION CULTURE**

Président : VILLEDIEU Florent  
Membres : CROCHARD Vincent  
PINARD Isabelle remplace DAVID Marie-Christine  
CRESTIN-BILLET Catherine  
BUHR Nathalie  
CHAVERIAT Christophe

### **COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE**

Président : VILLEDIEU Florent  
Membres : BOIVIN Christiane  
BUFFARD François  
DAVID Marie-Christine  
BILLOT Christophe  
CALDAS Roger

### **PARC NATUREL DU HAUT-JURA**

Titulaires : KURT Muzaffer  
CHHIV-TEP Chey-Rithy remplace DAVID Marie-Christine  
ANAYA Laurence

Suppléants dans l'ordre respectif :

DELACROIX Claude  
POUSSIN Virginie  
VILLEDIEU Florent

### **SICTOM DU HAUT-JURA**

Titulaires : CAMELIN Christian  
LACROIX Elisabeth  
PARIS Eric

Suppléants : LAMY AU ROUSSEAU Eric  
LAROCHÉ Jacqueline  
KURT Muzaffer remplace DAVID Marie-Christine

### **ORGANE DE GESTION DES ECOLES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGEC)**

DANREZ Michel remplace DAVID Marie-Christine

### **CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE A L'ENVIRONNEMENT**

Titulaire : MILLET Nathalie devient titulaire en remplacement de DAVID Marie-Christine  
Suppléant : CAMELIN Christian

### **MAISON DE L'EMAIL**

BILLOT Christophe  
LAROCHÉ Jacqueline  
OTRIO Roseline  
BUFFARD François

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA**

LUZERNE Sylvain remplace DAVID Marie-Christine

### **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT-JURA**

Titulaire : VILLEDIEU Florent remplace DAVID Marie-Christine  
Suppléant : BUSSOD Fred remplace VILLEDIEU Florent

### **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION.**

V. Crochard demande quels jours ont lieu les réunions de la commission des Affaires Sociales et Education.

J. Laroche répond qu'elles se déroulent généralement soit le lundi, soit le jeudi mais que cela peut être revu si nécessaire.

V. Crochard propose son inscription donc à ladite commission.

## COMMISSION DES IMPÔTS

Président : PETIT Laurent  
Titulaires : LACROIX Elisabeth  
BOIVIN Christiane  
CAMELIN Christian  
LUZERNE Sylvain  
LAROCHÉ Jacqueline  
PARIS Eric  
BUSSOD Frédéric  
LAMY au ROUSSEAU Eric  
OTRIO Roseline  
LEDRU Aurélie  
CROCHARD Vincent  
KURT Muzaffer  
BEAUD Sylvie  
CALDAS Roger  
CHHIV-TEP Chey-Rithy  
DANREZ Michel

Suppléants : DELACROIX Claude  
VILLEDEU Florent  
ANAYA Laurence  
CRESTIN-BILLET Catherine  
THEVENIN Gérard  
BUHR Nathalie  
BUFFARD François  
MOUTA Manuel  
BILLOT Christophe  
BOCQUET Sylvie  
MILLET Nathalie  
DA CUNHA Isabel  
~~DAVID Marie-christine~~  
CHAVERIAT Christophe  
POUSSIN Virginie  
CHIARI Emmanuelle

## PERSONNEL COMMUNAL - COMITÉ TECHNIQUE /CHSCT

Titulaires : PETIT Laurent  
LAROCHÉ Jacqueline  
CHHIV-TEP Chey-Rithy  
Suppléants : PARIS Eric  
CAMELIN Christian  
PINARD Isabelle remplace DAVID Marie-Christine

## COMMISSION DES SPORTS :

I. Pinard souhaite s'inscrire à la commission « sports ».

**Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle composition des commissions municipales.**

## CCAS :

M. le Maire évoque par ailleurs la réunion de ce jour du CCAS. Mme Vandelle retravaille les missions du CCAS. Aujourd'hui, 16 représentants sont prévus dans nos statuts avec 8 élus et 8 personnes désignées du monde civil. Ce nombre de 16 correspond surtout à des CCAS de grandes villes qui ont beaucoup d'activités. La proposition est de ramener ces membres entre 8 et 12 représentants en tout, soit 4 à 6 élus et 4 à 6 personnes désignées, sans compter L. Petit, président du CCAS. Les réunions se feraient plutôt en fin d'après-midi, vers 17h00.

Les 5 élues potentiellement intéressées seraient déjà : J. Laroche, C. Crestin-Billet, C. Boivin, CR. Chhiv-Tep et E. Lacroix. Les personnes extérieures pourraient être : Mmes N'Goma, Guenet et Maréchal. Le sujet est à travailler et sera revu à un prochain conseil.

## 21- FORET COMMUNALE DE MOREZ-HAUTS DE BIENNE

Monsieur le Maire expose :

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Morez, d'une surface de 332 ha *étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier.

Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le préfet en date du 28/06/2017. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime Forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

M. le Maire complète l'explication en indiquant qu'il y a une ouverture en ce moment sur la vente des bois car les marchés sont plutôt favorables ; nous avons restreint nos ventes en raison des problèmes liés aux bois scolytés. L'ONF a proposé de remobiliser des bois et donc la parcelle 11 serait mise en vente sur pied, si le conseil valide la proposition.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées et des chablis.

- Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes
- Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2022
- Considérant l'avis de la commission des bois formulé lors de sa réunion du 24/02/2022
- Considérant la délibération du conseil municipal du 12 avril 2022

## 1. Assiette de coupe parcelle 11 – Forêt de Hauts de Bienne - Morez

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2022, l'état d'assiette des coupes selon l'annexe ci-jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d' :

- APPROUVER l'ajout de l'assiette de coupe 2022 joint à la présente note et demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 2. Dévolution et destination de coupe

### 2.1 Cas général :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre les coupes et les produits de coupes de la parcelle 11 comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)				
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	Parcelle 11				

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

## 22- ECHAPPEE BIENNE : ETAT D'AVANCEMENT ET ENGAGEMENT DE LA PREMIERE PHASE

M. le Maire aborde le dossier de l'Echappée Bienne en faisant un point d'avancement sur le dossier. Les aléas du Covid ont entraîné des retards qui ne facilitent pas les analyses de l'ensemble du projet. Pour autant, il faut avancer sur l'engagement de certaines phases car les financeurs ont des calendriers qu'il nous faut respecter.

### 1. Etat d'avancement du projet

Depuis la présentation de l'AVP (avant-projet) en fin d'année 2021 et le dernier état des lieux en Conseil municipal (du 23 février 2022), les phases préparatoires aux travaux du projet Echappée Bienne ont avancé, notamment sur les aspects suivants :

- La clé de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le Parc naturel régional du Haut-Jura sur le volet GEMAPI et la Ville sur le volet urbain a été finalisée sur les espaces d'interface (espaces intégrant des aménagements dans le lit de la rivière) amenant, sur ces derniers, à une prise en charge proche de la moitié pour chaque maître d'ouvrage.



- Le projet a été retravaillé dans son dimensionnement financier pour tenir compte à la fois de la hausse des prix des matériaux et travaux (sur la base des variations constatées par les maîtres d'œuvre sur leurs autres projets : + 8% sur l'ensemble VRD et génie civil et +15% sur mobilier, jeux, éclairage, etc.) et de l'objectif de 5 millions d'€ maximum de travaux fixé au projet.  
→ Les gisements d'économie mobilisés portent principalement sur les solutions techniques de franchissement au niveau du pont des Douanes et de la rue des Forges qui ont été repensés, réévalués et qui sont actuellement en phase de finalisation (cf. point 2).
- Une conférence des financeurs a été réalisée le 14 mars avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, le Commissariat de Massif et la Région Bourgogne-Franche-Comté puis des échanges avec ces financeurs ainsi que les représentants du Département du Jura a permis de dessiner une première maquette financière générale (cf. point suivant).
- En parallèle, les études se sont poursuivies permettant de lever un certain nombre d'incertitudes techniques impactant aussi bien la mise en œuvre ultérieure des travaux que le dimensionnement financier (études géotechniques, test de revêtement, etc.).

L'ensemble de ces éléments techniques et financiers permettent aujourd'hui de présenter un phasage et une maquette financière globaux du projet ainsi qu'un plan de financement et de mise en œuvre précis pour la première phase.

## 2. Maquette financière générale et phasage global

Le travail de redimensionnement financier réalisé ces derniers mois aboutit à un résultat paradoxal car :

- Malgré des voies d'économie importantes identifiées et travaillées avec le groupement (suppression d'une partie de barbacanes du Quai Jobez suite aux études géotechniques, baisse de près de 30% des coûts prévisionnels sur les franchissements du Pont du Douanes et de la Bienne à hauteur de la rue des Forges, relocalisation des jeux rue Pierre Morel, etc.),
- La hausse générale des prix variant entre + 8% et + 15% et créant une incertitude forte sur les prix effectifs au moment de la passation des marchés ne permet pas encore de faire entrer le prévisionnel actuel des dépenses dans la limite fixée des 5 millions € de travaux :

	Travaux préparatoires (installation de chantier, débroussaillage...)	54 037 €
	Terrassements (décapage TV, mouvements de terre, déposes...)	360 213 €
	Préparation et structure	185 045 €
	Revêtements (enrobé, résine, béton, bordures...)	1 638 584 €
<b>Espaces publics</b>	Signalisation horizontale et verticale	7 380 €
	Mise à niveau tampons et regards	38 395 €
	Assainissement et réseaux	160 516 €
	Maçonnerie et génie civil	150 350 €
	Plantation	236 968 €
	Mobilier, clôture et serrurerie	283 327 €
	Jeux	156 288 €

	Reprise éclairage (projet à venir, chiffrage à préciser)	124 200 €
	<b>Total travaux espaces publics</b>	<b>3 395 304 €</b>
<b>Espace d'interface inondables</b>	Terrassements (décapage TV, mouvements de terre, déposes...)	0 €
	Assainissement et réseaux	3 348 €
	Maçonnerie et génie civil	306 342 €
	Travail sur les berges (reprofilage et terrassements)	0 €
	Plantation	8 327 €
	Mobilier, clôture et serrurerie	54 560 €
	<b>Total travaux espaces interface</b>	<b>372 577 €</b>
<b>Passerelles sur concours</b>	<b>4 passerelles</b>	<b>880 000 €</b>
<b>Franchissements Douanes et Forges</b>	<b>Passerelles, remblais et VRD</b>	<b>695 000 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>5 342 881 €</b>
	Frais de maîtrise d'œuvre (10%)	534 288 €
	<b>TOTAL TRAVAUX + MOE</b>	<b>5 877 170 €</b>

→ L'estimatif des espaces centraux constituant la phase 1 est stabilisé aussi bien dans ses dépenses que dans le plan de financement et peut être engagé (cf. point 2).

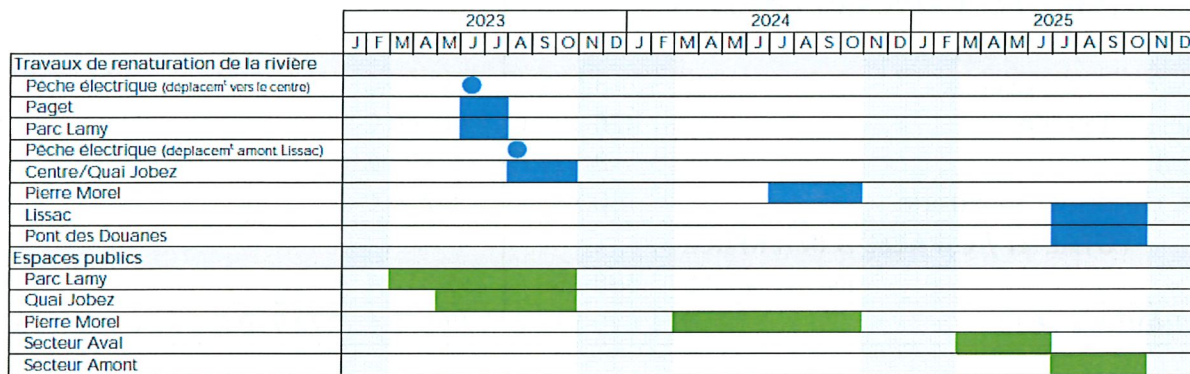
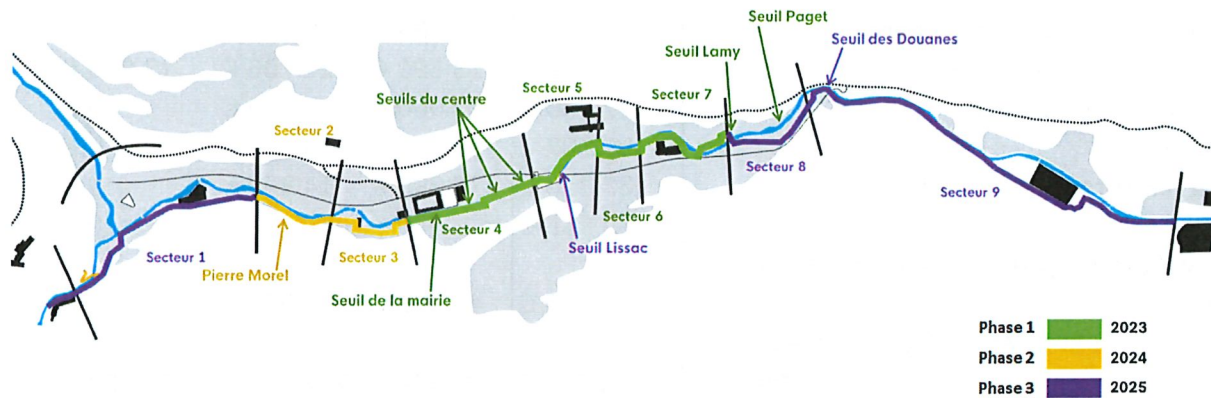
→ Le travail d'ajustement se poursuit sur les postes liés aux passerelles et franchissements afin de pouvoir proposer au plus tard à l'automne un prévisionnel approchant le plus possible la limite financière des 5 millions de travaux.

Sur cette base actuelle, le plan de financement général s'établit de la façon suivante :

Etat - Plan Avenir Montagne	
Investissement	600 000 €
Etat - DETR	1 600 000 €
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	1 000 000 €
Conseil départemental du Jura	500 000 €
<b>Total subventions sollicitées</b>	<b>3 700 000 €</b>
Total auto-financement	2 177 170 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 877 170 €</b>

→ Les gisements d'économie en cours de travail seront reportés sur la part d'auto-financement car M. le Maire rappelle son engagement de limiter les travaux à 5 000 000 €.

Compte-tenu d'opportunités techniques (réalisation concomitante sur le Quai Jobez des travaux du réseau de chaleur et de l'Échappée Bienne en 2023), d'opportunités de financement (éligibilité au Plan Avenir Montagne Investissement sous réserve de réaliser les travaux avant fin 2024) et de contraintes réglementaires (études environnementales sur le secteur amont du Pont des Douanes à réaliser au préalable), le calendrier général de mise en œuvre du projet devrait se réaliser en trois phases, selon le principe suivant :



\* ce planning ne comprend pas la réalisation des passerelles

➔ La phase 1 est prête à être engagée et doit faire l’objet d’une délibération

### 3. Engagement de la première phase et plan de financement des secteurs centraux

La première phase, qui doit être réalisée en 2023, porte sur les secteurs 4 (quai Jobez), 5 (quai Lamy), 6 (Regad) et 7 (Lamy Jeune) et comporte notamment les principaux aménagements suivants (pour rappel de l’AVP) :

- Abaissement du quai Jobez avec accès à la Bienne
- Création du Parc Lamy Jeune
- Renaturation des seuils (réalisée par le Parc)
- Stabilisation des murs par création de barbacanes
- Création de la voie douce : revêtement, signalisation, mobilier etc.

Le détail du prévisionnel des dépenses est le suivant :

	TOTAL	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7
		Quai Jobez	Quai Lamy	Regad	Lidl / Lamy Jeune
<b>2023</b>					
<b>ESPACES PUBLICS / RUES</b>					
Travaux préparatoires (installation de chantier, débroussaillage...)	19 069 €	4 313 €	5 555 €	4 313 €	4 888 €
Terrassements (décapage TV, mouvements de terre, déposes...)	51 204 €	12 765 €	13 944 €	6 900 €	17 595 €
Préparation et structure	41 458 €	9 350 €	15 894 €	3 035 €	13 179 €
Revêtements (enrobé, résine, béton, bordures...)	727 428 €	164 025 €	147 200 €	279 048 €	137 155 €
Signalisation horizontale et verticale	2 510 €	1 202 €	1 006 €	276 €	26 €

Mise à niveau tampons et regards	22 369 €	5 463 €	5 463 €	7 878 €	3 565 €
Assainissement et réseaux	63 118 €	13 691 €	21 706 €	12 903 €	14 818 €
Maçonnerie et génie civil	122 000 €	122 000 €	0 €	0 €	0 €
Plantation	90 507 €	26 659 €	13 202 €	0 €	50 646 €
Mobilier, clôture et serrurerie	188 320 €	70 290 €	14 300 €	0 €	103 730 €
Jeux	53 988 €	0 €	0 €	0 €	53 988 €
Reprise éclairage (projet à venir, chiffrage à préciser)	103 500 €	46 000 €	34 500 €	0 €	23 000 €
<b>TOTAL HT / ESPACES PUBLICS / RUES HORS BIENNE</b>	<b>1 485 471 €</b>	<b>475 758 €</b>	<b>272 770 €</b>	<b>314 353 €</b>	<b>422 590 €</b>
<b>ESPACES D'INTERFACE INONDABLES (MOA Ville)</b>					
Assainissement et réseaux	3 565 €	3 565 €			0 €
Maçonnerie et génie civil	326 198 €	234 140 €			92 058 €
Plantation	8 327 €	8 327 €			
Mobilier, clôture et serrurerie	50 160 €	5 280 €			44 880 €
<b>TOTAL HT / ESPACES D'INTERFACE INONDABLES</b>	<b>388 250 €</b>	<b>251 312 €</b>			<b>136 938 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX 2023</b>	<b>1 873 721 €</b>	<b>727 070 €</b>	<b>272 770 €</b>	<b>314 353 €</b>	<b>559 528 €</b>

AMO (1,5% du montant de travaux)	28 106 €
SPS (1% du montant de travaux)	18 737 €
OPC (1% du montant de travaux)	18 737 €
Maîtrise d'œuvre (10% du montant de travaux)	187 372 €
<b>TOTAL MOE</b>	<b>252 952 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX + MOE</b>	<b>2 126 673 €</b>

Sur cette base, le plan de financement pour cette première phase est le suivant :

Etat - Massif	591 665 €
Etat - DETR	794 500 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	340 500 €
Département du Jura	0 €
<b>Total subventions</b>	<b>1 726 665 €</b>
Autofinancement	400 008 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 673 €</b>

Le dossier de demande de subventions a d'ores-et-déjà été déposé auprès du Commissariat de Massif, son instruction est en cours et sera finalisée après réception de la délibération du Conseil municipal. Cette subvention est la plus contraignante en termes de calendrier de mise en œuvre car les travaux doivent être engagés avant la fin d'année 2022 et la demande de solde doit être faite sur la base des factures définitives avant le 31 décembre 2024.

M. le Maire poursuit sa présentation en disant que le tronçon autour de la rue des Forges en bas de Morez n'est pas encore validé ; le travail d'étude et de sondage est toujours en cours. Par ailleurs, le passage sous le pont des Douanes n'est pas simple non plus ; là encore, le sujet est travaillé en ce moment même. Enfin, le cheminement le long de la Bienne pour aller au stade de la Doye est aussi en cours de finalisation. Ces sites feront l'objet de validation ultérieure dans les phases 2 et 3.

Le calendrier de mise en œuvre de cette phase est donc le suivant :

- Juillet-août :

- Finalisation du prévisionnel global et constitution du DCE

- Dépôt du dossier réglementaire rivière (pour la GEMAPI et pour le volet urbanisme) : réalisé par le Parc
  - Préparation des concours passerelles
- Septembre : consultation des entreprises
  - Avant fin décembre : attribution des marchés
  - Mars : lancement des travaux par le Parc Lamy Jeune (cf. supra : frise)

S. Luzerne note que le Conseil Départemental est encore et toujours absent dans le budget prévisionnel. Et d'ailleurs a-t-il déjà versé quelque chose à Morez depuis que M. Pernod est président ? Le conseil ne pourrait-il pas prendre une résolution pour dire que tous les territoires jurassiens ne sont pas traités de façon équitable ?

M. le Maire dit qu'en politique il faut être patient et que peut-être une enveloppe conséquente pourra remplacer tout ce qui n'a jamais été versé !

S. Luzerne estime que M. le Maire est trop patient avec le CD39. Il demande ensuite la durée prévue des travaux.

M. le Maire pense qu'il faut compter 3 ans. C'est un vrai aménagement pour notre commune et cela va transformer la vie des habitants. Il souhaite que ce soit la promenade des Moréziens.

V. Crochard s'interroge sur l'aspect sécurité de l'EB. En effet, du côté de l'école du centre, il y aura un accès facile à la Bienne.

M. le Maire dit que cet aspect n'est pas oublié et que la suite des études et préconisations techniques prend en compte cette contrainte.

I. Pinard indique qu'à Lyon, les gamins jouent le long du fleuve sans que des barrières aient été installées.

M. Danrez demande si on a une idée du coût de l'entretien de l'Echappée Bienne.

M. le Maire répond que bien sûr il faudra assurer l'entretien mais c'est déjà le cas aujourd'hui avec les voies publiques.

S. Luzerne rappelle qu'il faudra des passages réguliers sur le cheminement, comme sur le parc « Lamy Jeune » par exemple ; à ce propos il faudra trouver un nom au parc dit « Lamy Jeune ».

M. le Maire propose ensuite de présenter une situation de nos finances afin de voir que la ville a la capacité financière de s'engager dans ce projet structurant. Il est certain pour autant que la ville ne va pas le financer en simple autofinancement mais fera sans doute appel à un emprunt d'équilibre. On ne sait pas encore à quelle hauteur mais il est important que le conseil ait d'ores et déjà une information sur ce que cela veut dire pour la commune.

M. le Maire repart des 5 877 170 € figurant dans la maquette financière du projet global ; avec les 3 700 000 € de subventions sollicitées, il reste un autofinancement à assurer de 2 170 170 €, arrondis à 2 200 000 €. M. le Maire indique compter sur un budget total de 5 500 000 € et non 5 877 000 € mais il faut rester sur l'hypothèse haute. Cela veut dire qu'au pire, il faut financer donc 2 200 000 € de notre part.

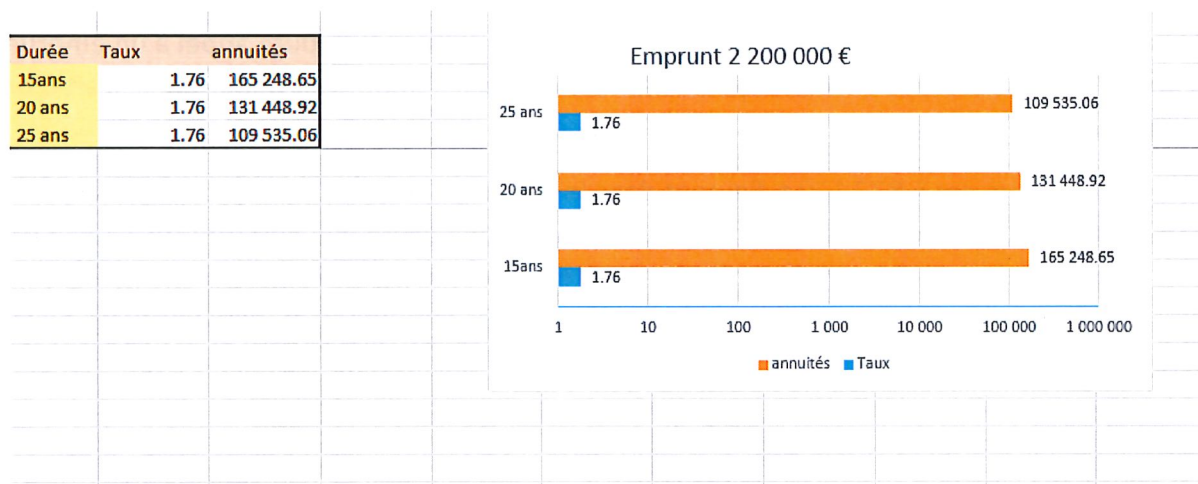
Il montre à l'écran la synthèse de ce qui a été présenté au moment du Débat d'Orientation Budgétaire :

		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Atténuations de charges	c/013	34 449	55 992	44 477	51 901	130 062	141 099
Produits de services, du domaine et ventes divers	c/70	627 311	650 687	642 284	631 518	383 409	502 333
Impôts et taxes	c/73	1 754 789	1 744 252	1 713 775	1 663 623	1 681 620	1 746 082
Dotations, subventions et participations	c/74	2 558 148	2 679 464	2 911 580	2 921 306	2 671 380	3 078 380
Autres produits de gestion courante	c/75	484 791	455 819	460 160	471 724	510 013	576 772
Produits financiers	c/76	6 480	5 882	5 281	4 690	948	0
Produits exceptionnels (hors cessions d'immobil.)	c/77	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 465 968</b>	<b>5 592 096</b>	<b>5 777 557</b>	<b>5 744 763</b>	<b>5 377 431</b>	<b>6 044 666</b>
Charges à caractère général	c/011	1 695 577	1 719 272	1 715 760	1 507 375	1 393 016	1 475 404
Charges de personnel et frais assimilés	c/012	2 125 306	2 379 727	2 438 125	2 682 118	2 636 151	2 628 012
Atténuations de produits	c/014	53 865	71 581	146 527	146 745	117 399	165 265
Autres charges de gestion courante	c/65	665 620	691 200	372 957	447 372	351 050	430 982
Charges financières	c/66	90 162	73 281	59 247	58 733	40 910	42 937
Charges exceptionnelles	c/67	40 271	24 140	7 644	2 310	8 927	6 291
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 670 801</b>	<b>4 959 201</b>	<b>4 740 262</b>	<b>4 844 653</b>	<b>4 547 453</b>	<b>4 748 893</b>
<b>CAF BRUTE</b>		<b>795 167</b>	<b>632 895</b>	<b>1 037 295</b>	<b>900 110</b>	<b>829 979</b>	<b>1 295 774</b>
Remboursement du capital	c/1641	418 761	347 425	247 524	190 526	184 798	218 072
<b>CAF NETTE</b>		<b>376 407</b>	<b>285 470</b>	<b>789 771</b>	<b>709 584</b>	<b>645 180</b>	<b>1 077 702</b>
Produits exceptionnels (hors cessions d'immobil.)	c/77	29433.05	78217.08	796916.94	68958.62	19837.51	143914.84
Taux de CAF brute (%)		15%	11%	18%	16%	15%	21%
Taux de CAF nette (%)		7%	5%	14%	12%	12%	18%

En regardant ce qu'il s'est passé ces dernières années depuis 2016, dans les recettes, on a des sommes assez bien suivies et il n'y a pas de raison de penser que tout cela va s'effondrer. Dans nos dépenses de fonctionnement, on voit qu'on est plutôt réguliers aussi et que la lisibilité du fonctionnement sur ces 6 exercices de la commune est donc plutôt bonne. Cela se traduit par une bonne capacité d'autofinancement brute (avant d'avoir remboursé les emprunts) et de CAF nette (après le remboursement des emprunts) de l'ordre de 800 000 €, une fois les décalages comptables 2021 reportés sur les bonnes années, à savoir 2019 et 2020.

Les cessions d'immobilisations ont été retirées de ces comptes car ce sont des recettes exceptionnelles, tout comme celles des assurances pour le sinistre du bâtiment Lamy-Jeune, par exemple. On est dans une situation saine pour assumer des investissements.

Concernant les possibilités d'emprunts, les simulations faites pour le moment affichent un taux d'emprunt de 1,76 % alors qu'il y a un an, on était à 0,76% mais c'est comme ça. L'annuité correspondant à 2,2 millions sur 15 ans, donne 165 000 €, sur 20 ans, 131 000 € et sur 25 ans, on est à 109 000 € d'annuités.



Si on reporte ces annuités sur le tableau précédent, quelle que soit la durée d'emprunt choisie, eh bien on constate bien que cela n'obère pas tout autre fonctionnement et capacité d'investissement. Cela confirme ce qui a été dit, à savoir que l'Echappée Bienne n'empêche pas d'autres projets ; on s'est bien mis en situation d'arriver à ces possibilités : ces dernières années, on a augmenté nos recettes en louant plus de biens par exemple ou en baissant les dépenses en passant l'éclairage public au LED ce qui a divisé la facture électrique par 2. Parallèlement, notre dette a diminué et les remboursements ont été moindres tous les ans. Ce nouvel équipement qu'est l'Echappée Bienne est fait pour durer dans le temps et la mise en place d'un emprunt s'explique tout à fait. On peut même ajouter que s'il fallait considérer qu'il faut l'équivalent d'un poste à temps plein pour l'entretien, soit environ 25 000 €, eh bien cela ne met pas à mal notre budget. Les « vieux moréziens » s'inquiètent de voir une augmentation des impôts mais on n'est pas du tout dans cette configuration. On réduira notre train de vie si c'est vraiment nécessaire. Depuis 2014, aucun emprunt n'a été mis en place sur le budget principal ! Cet équipement va transformer notre ville comme le dégagement paysager a pu le faire. Les habitants veulent un cadre de vie attractif.

C. Delacroix confirme l'intérêt des Moréziens pour l'espace public et dit voir des exemples tous les jours... Il dit que la présentation financière qui vient d'être projetée montre nos capacités qui ne seront pas du tout réduites à zéro par un emprunt. Notre patrimoine est en bon état et c'est un point important pour le niveau des travaux à prévoir dans les années à venir.

I. Pinard estime que le projet arrive à temps quand on voit le prix de l'essence ! La voie permettra de se promener et se déplacer facilement sans prendre sa voiture.

S. Luzerne dit être content de voir le bout de ce beau projet qui va enfin pouvoir démarrer.

M. le Maire répond qu'il faudra encore relever les manches. Les financeurs demandent de plus en plus des marchés signés avant de signer les attributions de subventions. Le fait de faire une 1ère tranche nous permet de voir venir la suite. Il faut aussi attendre l'ouverture des plis des marchés car il peut y avoir des surprises : si on est à + 30% par rapport aux estimations, eh bien le dossier sera clos tout de suite ou alors il faudra peut-être attendre des jours meilleurs...

Après en avoir débattu, le Conseil municipal avec 29 voix pour et une voix contre de M. Danrez :

- Acte avoir pris connaissance de l'état d'avancement de la démarche, du prévisionnel général, des pistes de redimensionnement financier en cours de travail et du phasage global proposé,
- Approuve l'engagement de la première phase selon les modalités présentées,
- Autorise M. le Maire à solliciter les aides auprès des financeurs identifiés.

### **23- QUESTIONS DIVERSES**

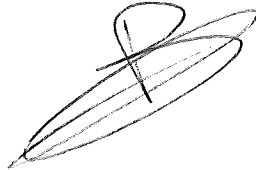
- J. Laroche rappelle le « 3<sup>e</sup> week-end de septembre » autour de la musique et des métiers d'art. Elle aura besoin de bénévoles et en particulier de 20 élus pour l'orchestre prévus le samedi soir.
- N. Buhr évoque le problème de non versement de la subvention périscolaire pour les enfants de Lézat scolarisés à l'école de Morbier.
- I. Pinard dit avoir lu dans le compte-rendu du BM que la propriétaire de l'hôtel de la Poste voulait vendre à un autre prospect qui proposait une somme plus importante. M. le Maire dit qu'il faut attendre car la situation peut évoluer rapidement.

- C. Chavériat demande à ce que les défibrillateurs soient installés à l'extérieur et non à l'intérieur des bâtiments pour qu'ils soient accessibles à tous. M. le Maire dit qu'il va regarder ce qu'il est possible de faire.

Fin de la réunion à 22H17

La secrétaire de séance,

Nathalie BUHR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of a cursive signature.